

A propos ...du patronat et de ses fonds secrets

(Extraits du discours de B. Thibault – Grenoble le 18 Mars 2008-)

« Voici quelques mois, les français découvrent que (...) l'UIMM entretient une « caisse noire » (...) et que ces fonds ont, pour partie, circulés en liquide.

Le principal d'entre eux Mr Denis Gauthier Sauvagnac..., ne trouve rien d'autre comme explication à donner aux policiers chargés d'enquêter sur la destination des fonds qu'une « contribution à fluidifier le dialogue social » c'est-à-dire, suivez mon regard, des fonds destinés aux syndicats.

Sans jamais apporter le début d'une preuve, le Président en exercice de l'UIMM laisse entendre que tous les syndicats français sont achetés.

Le premier effet se produit sans surprise, ce ne sont pas les entreprises à l'origine de cette caisse, dont le montant est évalué, excusez du peu, à plus de 600 millions d'euros qui sont sommées de s'expliquer mais les syndicats de salariés...

Le chœur des hypocrites

Dans le même temps, se multiplient dans les rangs patronaux les déclarations les plus étonnantes « on ne savait pas ! », disent-ils, « ce sont des comportements individuels », « comment est-ce possible ? », « c'est le patronat d'un autre temps ! », « à l'avenir il aura plus de transparence !

L'« affaire » fait cependant grand bruit au point que DGS négocie les termes de sa démission au sein de l'UIMM, moyennant une indemnité de départ de 1,5 millions d'euros (c'est-à-dire l'équivalent de 1250 SMIC mensuel !) et la prise en charge par l'UIMM des sanctions financières ou indemnités que la justice pourrait prononcer à son égard. Tout cela sans doute au nom des bons et loyaux services.

Le plus important, c'est qu'en acceptant cette transaction, l'UIMM confirme ainsi que nous sommes devant un système de financement opaque assumé collectivement par le patronat et non face à des comportements individuels.

Un devoir de vérité

(...) la CGT doit contribuer à faire la lumière et à briser l'omerta entretenue autour de cette affaire. Dans le même temps, nous devons être extrêmement

vigilants pour que cette affaire ne soit pas utilisée pour disqualifier les institutions dans lesquelles siègent les représentants des salariés(....)

La vérité, nous la devons (...) à l'ensemble des salariés et au pays.

Parce que, cet argent a d'abord servi à toutes les turpitudes du patronat.

Il a servi avant tout à combattre tous ceux et celles qui luttent, qui refusent l'arbitraire patronal, les bas salaires, les conditions de vie et de travail inhumaines, la précarité et les licenciements.

Il a servi à combattre la CGT et ses militants et militantes, à vous combattre vous, hier et encore d'aujourd'hui.

Tous ceux qui ont souffert et qui souffrent encore de ces pratiques patronales indignes ont droit à la vérité et à la justice ! Nous exigeons du patronat et du gouvernement des réponses à nos questions.

Qui sont les patrons et les entreprises qui ont financé cette ou ces caisses noires de plusieurs centaines de millions d'euros pendant des décennies ? Quel est le montant réel des sommes qui ont été détournées au fil des ans ? Pourquoi n'a-t-on pas de réponse lorsque nous posons la question dans les comités d'entreprises ? Pourquoi aucune investigation commandée par le gouvernement ? Comment se fait-il qu'il ait fallu si longtemps pour rendre publics des comportements connus depuis fort longtemps, y compris par les services de l'état ? Si nous n'avons pas de réponses à nos questions, nous serons bien obligés d'en conclure que l'on souhaite s'en tenir à une « guerre des chefs » sans réels changements pour l'avenir.

Dans cette affaire, il y a des financeurs qui ont, d'une certaine manière, détourné de l'argent de leur entreprise pour financer des caisses noires et nous voulons les connaître ! (...) cela ne relève-t-il pas de l'abus de bien social ? Qu'on ne nous dise plus « personne ne savait ».

Devant vous, je n'ai pas envie de prendre de gants : tout le monde sait que cet argent sale a servi à « matraquer » nos militants, à briser les grèves, à financer des syndicats-maisons toujours prêts aux coups de poing contre les militants progressistes, les syndicalistes, les salariés en lutte.

Face à ce qui était considéré comme « le péril rouge », par anti communisme et anti cégétisme, c'est une forme d'impôt contre révolutionnaire qui était prélevé.

La CSL, la CFT, ces organisations fascistes, cela a existé, il y a ici des témoins et des victimes de leurs agissements.

Les organisations de barbouzes dans les entreprises financées par le patronat, cela a existé. Ce n'est pas un scoop. C'est presque écrit dans les manuels d'histoire des étudiants ! D'autres témoins pourront sans doute utilement éclairer sur « l'accompagnement » de certaines campagnes électorales et « l'accompagnement » du travail parlementaire.

Si le nouveau Président de l'UIMM, la Présidente du MEDEF, le Ministre du travail, voire le Président de la république, que l'on connaît en général plus réactif sur l'actualité, veulent en savoir plus, ainsi que les journalistes qui s'intéressent au sujet, je leur conseille la lecture d'un ouvrage parmi d'autres: le livre de Marcel CAILLE qui date de 1977 « les truands du patronat » (...) Preuves à l'appui, il décrit toutes les méthodes.

Oui, la mise en fiches, le « flicage » des militants, l'infiltration des syndicats, cela a existé. SIMCA, BERLIET, CITROEN ..., autant de noms d'entreprises qui résonnent de ces pratiques.

Le patronat est tenté aujourd'hui de jeter un voile pudique sur ces méthodes, mais nous ne laisserons pas faire.

Et que l'on ne nous dise pas qu'il s'agit d'histoires anciennes ! Les principaux acteurs patronaux de ces scandales ont eux-mêmes confirmé que ces pratiques s'étaient encore développées dans l'après 68,...). Les victimes sont toujours là (...) Enfin, est-on bien sûr que tout cela relève du passé, fût-il récent ? La répression syndicale, le licenciement des délégués syndicaux, les entraves à l'exercice du droit de grève, cela existe toujours et pas uniquement dans la métallurgie.

(Il nous faut) tout faire ensemble pour que cette affaire qui semble destinée depuis le début à être enterrée, ne le soit pas ! Il serait tout de même insensé qu'un scandale patronal sans précédent ne se traduise par aucune poursuite et aucun changement fondamental dans la représentation et les pratiques patronales... »

Les intertitres sont de la rédaction de « Fonction Publique ».

Elections prud'homales :

Tous concernés !

Le 3 décembre prochain, près de 18 millions de salariés sont appelés à participer aux élections prud'homales. Sont concernés toutes celles et tous ceux qui ont un contrat de droit privé, **y compris s'ils sont employés dans la Fonction publique**, et ce quelle que soit leur nationalité.

Dans la fonction publique...

Une circulaire Fonction publique, datée du 31 janvier dernier, a rappelé aux employeurs publics leur obligation d'inscrire ces salariés sur les listes électorales avant le 15 février.

Selon l'article L.511-1 du Code du travail, « *les conseils de prud'hommes, juridictions électives et paritaires, règlent par voie de conciliation les différends qui peuvent s'élever à l'occasion de tout contrat de travail soumis aux dispositions du présent code entre les*

employeurs, ou leurs représentants, et les salariés qu'ils emploient. Ils jugent les différends à l'égard desquels la conciliation n'a pas abouti. ». C'est le passage souvent obligé pour les salariés les plus précarisés de la Fonction publique pour faire valoir leurs droits.

Et au-delà...

Au-delà, tous les militants de la CGT, fonctionnaires titulaires compris, ont à s'impliquer sans attendre dans la campagne prud'homale. La justice prud'homale, aujourd'hui menacée en particulier par la réforme de la carte judiciaire, qui prévoit la disparition de soixante trois conseil, est un élément fondamental de démocratie dans le monde du travail.

Le résultat des élections prud'homales constituera, au regard du taux de participation comme au regard du score de chacune des organisations, un élément du rapport de force pour tous les salariés, qu'ils soient du secteur public ou du sec-

teur privé.

Les unions locales et départementales de la CGT ont besoin de tous les efforts et des bras de tout le monde pour mener une campagne dynamique, dirigée autour de deux objectifs principaux :

- gagner une participation large des salariés au scrutin, marquant ainsi leur volonté de préserver l'acquis démocratique que représente la justice prud'homale et en même temps de donner au syndicalisme une place primordiale pour les représenter dans la société ;
- gagner bien sûr au vote CGT, représentatif d'un syndicalisme offensif, qui ne ménage pas ses efforts pour être toujours plus efficace pour la prise en compte des aspirations des salariés, au quotidien dans l'entreprise et à tous les niveaux.

Un livret de campagne est mis à disposition des syndicats dans les structures interprofessionnelles locales de la CGT. La campagne prud'homale est notre bien commun, sa réussite un impératif pour tous.

Que la laïcité demeure

La loi de 1905 de séparation de l'église et de l'Etat c'est un siècle de paix religieuse en libérant la société et les citoyens d'un prêt à penser et des pressions des congrégations, notamment sur le domaine public (ex. : l'enseignement).

Tous les sondages démontrent l'attachement des deux tiers des Français à ce contrat social. Que recherche le chef de l'Etat dans une démarche constante de modification de la loi de 1905 « *qui créent des entraves à l'exercice des cultes ?* »

Son action comme ministre de l'Intérieur signalait déjà qu'il ne s'agissait pas seulement de communication de chasse à l'électeur, d'adaptation face à des difficultés. Son livre « *La République, les religions, l'espérance* » éclaire son projet.

Plus fondamentalement il s'agit d'utiliser la religion dans ses aspects politique, éducatif et communautariste pour modifier des contenus institutionnels.

Un financement direct de l'Etat aux églises mettrait le feu aux poudres. Aussi, propose-t-il : « *Pour la formation des ministres du culte, l'Etat pourrait participer « en nature », en mettant à disposition des enseignants dans les matières autres que spirituelles, en prêtant des locaux...* » Sur le thème de la « *laïcité positive* » est ainsi présentée la reconnaissance de la religion islamique enfermée dans des financements étrangers avec des imams de mauvaise qualité.

L'affaire engagée, demain, à l'exemple de certaines collectivités, serait légalisé le versement de subventions publiques au clergé

pour d'autres objets que les bâtiments religieux.

Ce livre désigne les populations ciblées, les jeunes, les banlieues, avec la confusion constante entre religion et intégration des plus de 4 millions de musulmans de France qui ne sont certainement pas tous pratiquants et croyants. Nicolas SARKOZY espère d'avantage des religieux que des éducateurs pour obtenir la paix sociale des quartiers avec des taux record de chômage et sans perspective...

Il le dire à Rome dans son discours en janvier 2007, « *dans la transmission des valeurs et dans l'apprentissage de la différence entre le bien et le mal, l'instituteur ne pourra jamais remplacer le pasteur ou le curé* ». Il montre là le peu de considération qu'il a pour les pédagogues de l'enseignement public et l'instruction civique.

Devenu Président de la République ses propos et ceux de son entourage font craindre une loi de 1905 « modernisée » parfaitement rétrograde et relançant le conflit sur le séparation des églises et de l'Etat dans notre pays, avec le retour des groupes de pression dans la sphère publique et son fonctionnement. Une orientation partagée par des forces sociales et politiques au niveau européen où nous avons échappé de peu à une référence constitutionnelle chrétienne.

Entre la fonction présidentielle et celle de Chanoine d'honneur de Saint-Jean de Latran, il faut choisir...